



Guide de création hébergement touristique Bulle

Cette check-list vous permet de préparer toutes les facettes de votre projet : posez-vous pour répondre à ces questions pour pouvoir créer un hébergement touristique adapté.

Votre site distillation

- Nom
- Tél. de contact
- Adresse complète du site d'installation avec code postal, pays

Votre projet

Choix de configuration

- Votre vision de cet hébergement BubbleTree ou hôtel Bulles : cible (couples, familles...)
- Quel niveau de confort attendu
- Nombre d'hébergements que vous souhaitez mettre en place sur le site
- Période d'exploitation : activité saisonnière ou toute l'année
- Description et spécificités du site (altitude, tropiques)

Infrastructure disponible ou souhaitée : choix d'options

- T°C : Min à Max
- Hors réseau ou électricité sur place (si oui, V – Hz – Single-/two-/three-phase) ?
- Infrastructure prévue / souhaitée : eaux / eaux usées / zone compostage pour les WC sèches...



Démarche administrative

- Connaissez-vous le statut de votre parcelle selon le PLU ?
- Autorisation d'activité touristique saisonnière ou à l'année ? En effet, certains terrains ne permettent l'exploitation des hébergements même écotouristiques qu'une partie de l'année. Ainsi, n'hésitez pas à présenter votre projet à votre Commune en prenant en compte les éléments suivants :

A noter : les « Bulles » ne sont pas des HLL (Habitations légères de loisirs), car contrairement à ces structures (HLL), elles sont destinées à :

- 1) N'être installées qu'une partie de la saison et repliées le reste de l'année.
- 2) Un accueil pour des nuitées uniques (pas de cuisine, équipements réduits, pas de raccordement au réseau d'eaux usées, pas d'infrastructures).
- 3) Etre totalement évacuées du site d'exploitation hors saison.

La Bulle est soumise à un environnement réglementaire différent selon sa taille et l'usage que vous souhaitez en faire.

Les paramètres à prendre en compte sont les suivants :

- **Le statut de l'utilisateur :** particulier, professionnel, professionnel du tourisme, agriculteur...
- **L'usage :** habitation, bureau, gîte, établissement recevant du public (ERP).
- **L'implantation :** terrain public, privé, agricole, camping, parc résidentiel de loisirs (PRL) , zone inondable, constructible ou pas, zone protégée ou de montagne, existence d'un POS, etc.
- **L'exposition aux intempéries :** vent, neige, séisme.
- **La durée d'installation :** exceptionnelle, temporaire, permanente.